

Jette,  
à chacun  
sa chance !



# Un voyage de respect & de tolérance

Nous reconnaissons la valeur d'une société à la manière dont elle traite la différence et les plus faibles.

A Jette, nous voulons que chaque personne soit accueillie avec le même respect et la même dignité. Quels que soient l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine, la religion, le handicap.

Nous avons tous des préjugés, nous vivons tous avec des stéréotypes et c'est normal. La différence peut aussi faire peur et créer un sentiment de rejet qui isole « l'autre ». En être conscient et en parler, c'est déjà bien. Ouvrir les yeux et agir, c'est encore mieux.


Jette a signé une Charte de la Diversité et est la première commune bruxelloise à adopter un Plan de Diversité. Pourquoi ? Pour donner la chance à chacun d'être considéré en tant que personne, pour ce qu'elle est, avec ses compétences et sans étiquette.

C'est un voyage auquel nous vous invitons à travers cette brochure.

Le respect et la tolérance, c'est l'affaire de tous !



Paul-Marie Empain  
Secrétaire Communal



Claire Vandevivere,  
Echevine de l'Egalité des chances  
et de l'Intégration



Hervé Doyen,  
Député Bourgmestre

## Katerina, Christophe, Joseph, Chadi, Caroline,

vous les avez peut-être déjà rencontrés.

Ou vous vous reconnaissez...

Alors que la loi interdit toute forme de discrimination, la réalité est parfois toute autre...

# A la découverte de l'autre & des inégalités

**Katerina**, diplômée universitaire, 49 ans, n'a quasiment aucune chance de décrocher un emploi !

Sur le marché de l'emploi, les chances d'obtenir un entretien sur base du CV sont drastiquement plus faibles si on est une femme, si on a plus de 48 ans, si le nom a une consonance étrangère ou si l'on possède un handicap.

**Alors que** toute discrimination à l'embauche est strictement interdite.

**Joseph**, belge d'origine africaine, est découragé de toujours entendre lorsqu'on le voit : « désolé, c'est déjà loué ».

**Alors que** la législation belge interdit la discrimination au logement.

**Chadi** se voit très souvent refuser l'accès à la discothèque sous prétexte que c'est complet.

**Alors que** la loi prévoit que les critères d'accès aux biens et services ne peuvent en aucun cas être liés à la couleur de la peau.

**Christophe**, en chaise roulante, ne peut pas accompagner ses amis au spectacle car la salle est inaccessible pour lui.

**Alors que** les bâtiments ouverts au public (nouveaux ou rénovés) doivent légalement être accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

**Caroline**, 33 ans, est dans le coma suite aux coups portés par son compagnon. En Europe, les violences conjugales constituent la première cause de mortalité des femmes de 15 à 44 ans\*.

**Alors que** la loi interdit et punit toute forme de violence conjugale.



# L'égalité des chances à Jette Un engagement

**"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits"**

C'est l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il est fondamental : il fonde l'égalité des droits. Par exemple : à travail égal, salaire égal. Pas de discrimination.

**Promouvoir l'égalité des chances, c'est aller un pas plus loin.**

C'est mettre en œuvre des actions afin que chacun dispose des mêmes chances, des mêmes opportunités de développement social, de respect, de dignité, de non-discrimination. Et cela, quels que soient l'origine, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses.

**C'est pourquoi la commune de Jette a signé la Charte de la Diversité, adoptée par le conseil communal le 29 septembre 2010.**

**Par la signature de cette Charte, Jette s'engage à :**

- Promouvoir et appliquer le principe de non-discrimination auprès du personnel et des citoyens ;
- Assurer une représentativité au sein du personnel de la diversité de la société bruxelloise par le biais d'une politique de non-discrimination en termes d'origine, de handicap, d'âge et de genre ;
- Concrétiser un Plan de Diversité ;
- Communiquer cet engagement et les actions mises en œuvre.

## Signer une charte, c'est bien. Agir, c'est encore mieux !

Avec la création du service Egalité des chances en 2008, la commune a donné un coup d'accélérateur, avec différentes actions ciblées comme :

- Pour les dirigeants de service de la commune : l'organisation de journées de sensibilisation aux lois anti-discrimination;
- Pour le personnel communal en première ligne avec la population : l'organisation de journées de sensibilisation en matière de violence entre partenaires;
- Pour améliorer l'objectivité des fonctionnaires communaux lors de nos recrutements : la signature d'une convention de collaboration avec ACTIRIS, pour étudier la possibilité de ne recevoir que des candidatures sous forme de CV anonymes et sans photos; ...

Et en juin 2011, Jette est la première commune bruxelloise à avoir présenté officiellement son Plan de Diversité.

### Un état des lieux

Pour réaliser ce Plan de Diversité, nous avons demandé à une société externe de dresser un « état des lieux de notre diversité ». Celui-ci a pointé :

- ⊕ du positif : L'administration communale a un bon équilibre hommes/femmes.  
On y trouve 55% de femmes et 45% d'hommes. L'équilibre est très bon d'un niveau hiérarchique à un autre.
- ⊖ du négatif : Le personnel de l'administration ne compte que 1% de personnel handicapé et 9% d'allochtones (d'origine étrangère).  
Les actions du service Egalité des chances sont peu connues du personnel communal et de la population.

# Un plan de Diversité 2009-2011



## Quatre axes

Notre Plan de Diversité tourne aussi bien autour de la gestion du personnel qu'autour du recrutement, de la sensibilisation de la population et de notre communication.

## Notre Plan de Diversité 2009-2011 : des projets concrets

Sont prévues dans ce plan des actions comme :

- la réalisation d'une brochure d'accueil pour les primo-arrivants (étrangers) qui viennent s'inscrire à la commune ;
- l'accessibilité de notre marché annuel aux personnes à mobilité réduite ;
- la conception de 3 BD sur l'Égalité des chances (violences contre les femmes, handicap, discriminations raciales) et leur distribution à l'ensemble de la population ;
- l'organisation de soirées d'improvisation sur le thème des tabous et des stéréotypes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel communal aux discriminations via le théâtre d'entreprise ;
- l'achat de livres multiculturels et non sexistes dans une de nos bibliothèques communales ;
- l'organisation, dans diverses écoles, d'ateliers de sensibilisation aux stéréotypes sexistes, aux discriminations, aux violences conjugales, ...

## Le Plan de Diversité 2012-2014

Et la commune travaille déjà à l'élaboration d'un futur Plan de Diversité 2012-2014.

## Plus d'infos ?

Contactez Laurence Berger, fonctionnaire Égalité des chances : lberger@jette.irisnet.be - 02/422.31.26

# Toi, moi, nous...

**Des associations jettoises** luttent pour l'Égalité des chances et font tout ce qu'elles peuvent pour aider les Jettois à trouver leur place et leur dignité.

**La commune** mène aussi des actions de sensibilisation auprès des Jettois et des écoles comme :

- l'organisation, avec l'asbl Garance, d'ateliers de prévention et d'auto-défense pour les femmes de 55 ans et + ;
- l'organisation, avec la Ligue de l'Enseignement, de débats sur le droit des femmes et des adolescentes allochtones face au mariage ;
- l'organisation d'un concours de logo sur le respect, dans les écoles communales jettoises ;
- l'organisation d'une représentation théâtrale sur les violences dans le couple de jeunes adolescents, dans des écoles secondaires, ...

Elle est par ailleurs dotée de conseils consultatifs :

**Le conseil consultatif de la personne handicapée et le conseil consultatif de l'égalité des chances.** Ces conseils consultatifs ont pour mission de sensibiliser la population aux problématiques des personnes handicapées et à l'égalité des chances, d'exprimer un avis sur des problématiques les concernant au sein de structures d'expression et de consultation, d'interpeller les mandataires politiques, de servir à la population une information de qualité, de proposer des projets concrets à mettre en œuvre par la commune, de travailler en partenariat avec les associations jettoises actives dans ces domaines, ...

# Nous sommes tous concernés !

**Sofia** a proposé son aide à Stéphane, aveugle, pour se diriger dans le métro.

**Camille** entendait régulièrement des cris... Elle a fini par appeler le numéro d'urgence de la police, le 101

**Moustafa** a cédé sa place à Josiane, 82 ans, dans le bus.

**Jean**, 36 ans, profite de son congé parental et passe tous les mercredis avec ses enfants pendant que, Joëlle, sa femme, travaille.

**Alexander** voit son petit garçon Amato jouer à la poupée. Plus tard, il sera un excellent papa, se dit-il.

**Guy** voyait d'un mauvais œil l'arrivée de Youssef dans son équipe de marketing. Il a dû constater que ce dernier était excellent et le lui a dit.

## Et vous ?

# Informations et contacts utiles

## La commune

Vous désirez obtenir des informations ou certaines publications réalisées par la commune, comme :

- notre brochure sur la violence intrafamiliale
- nos BD sur l'Egalité des Chances
- notre Plan de Diversité 2009-2011
- nos fiches « Trhandy »

## Contactez- nous !

### Fonctionnaire de l'Egalité des chances et de l'intégration

Mme Berger Laurence

Tél. : 02/422.31.26 - lberger@jette.irisnet.be

### Conseil consultatif de la Personne handicapée

Secrétariat : Mme Berger Laurence

Tél. : 02/422.31.26 - lberger@jette.irisnet.be

Présidence : Mr Grotz Patrick

### Conseil consultatif de l'Egalité des chances

Secrétariat : Mme Berger Laurence

Tél. : 02/422.31.26 - lberger@jette.irisnet.be

## Les associations jettoises :

### Service d'Assistance aux Victimes, de Médiation et de Mesures Alternatives (SAVMMMA)

Violences conjugales, accueil et suivi complet des victimes qui se rendent au commissariat, encadrement, aide sociale.

Le Bureau d'Assistance aux Victimes (BAV) propose aux victimes d'infractions pénales une aide de 1ère ligne et oriente vers un service adapté aux besoins. Le BAV propose aux victimes de violence conjugale des groupes de parole.

Place Cardinal Mercier 11 - Tél. : 02/423.14.50(56)

### CPAS de Jette

Aide matérielle, financière, administrative, juridique, à domicile, réinsertion professionnelle, chèques-taxis, ...

Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47- 49 - Tél. : 02/422.46.11

### Planning familial de Jette

Le Planning familial propose des consultations médicales (contraception, grossesse...), des consultations d'aide psychologique (adolescent, adulte, de couple, famille), sociales, juridiques et médiation familiale ainsi que des activités de préventions (éducation affective et sexuelle).

Rue Vandenschriek 77a - Tél. : 02/426.06.27



### Service Prévention

Projet de soutien socio-scolaire par le biais d'animations dans le cadre d'Anim'Action Jeunesse, projets de lutte contre le décrochage scolaire via Intervalle Jette, éducation à la sécurité routière au parc de circulation, aide à la réinsertion sociale pour les personnes toxicodépendantes au Jette-Sat, lutte contre le racket et la présence préventive sur l'espace public par les stewards, et sécurisation des passages piétons devant les écoles jettoises par les Jet'contact.

Rue Vandenschriek 77 - Tél. : 02/423.11.50

### Accueil Montfort

Maison d'accueil et d'hébergement destinée à héberger des femmes sans enfants, de 18 à 50 ans, qui se retrouvent sans logement pour des raisons financières, sociales, familiales et/ou psychologiques et qui sont désireuses de reconstruire un projet.

Rue de l'Église St Pierre 12 - Tél. : 02/426.87.12

### Restojet

Restaurant social + organisation l'après-midi d'activités artistiques, ludiques et culturelles - Du lundi au vendredi de 11h00 à 15h30.

Place Cardinal Mercier 36 - Tél. : 0496/26.78.68

### L'Ange gardien

Restaurant social - Samedi et dimanche midi  
Avenue Secrétin (côté place Mercier) - Tél. : 02/479.27.52

### Le Centre d'entraide de Jette (CEJ)

Vocation sociale, aide à tout Jettois en difficulté, projet d'économie sociale, alphabétisation, cours de français, école des devoirs.  
Rue Henri Werrie 11 - Tél. : 02/428.90.56

### L'Arbre de Vie

Halte-garderie d'urgence nécessité, accueil des femmes et enfants qui cherchent un lieu d'accueil, d'aide et d'écoute  
Pour femmes en difficulté avec enfants âgés de 1 mois à 4 ans  
Rue Vandenschriek 73 - Tél. : 02/428.21.24 ou 0499/86.83.72

### Vie Féminine asbl - Espace Femmes Espace femme de Jette

Aide, activités et ateliers pour femmes  
Place Cardinal Mercier 29 - Tél. : 02/420.64.78 ou 02/513.69.00

### L'asbl L'Abordage

Maison de quartier  
Rue Jules Lahaye 169 - Tél. : 02/425.87.85 ou 0479/42.95.02

### L'asbl Projet Interquartier

Cohésion sociale, soutien scolaire et accompagnement des jeunes, soutien parental, projets interculturels et intergénérationnels,...

Travail de terrain dans les quartiers du sud de la commune.  
Au Centre culturel Armillaire, Bd de Smet de Naeyer 145  
Tél. : 02/427.62.00 ou 0498/103.797 ou 02/426.64.39

### Le nouveau centre Primavera

Service de santé mentale  
Rue Stanislas Legrelle 48 - Tél.: 02/428.90.04

### L'asbl Entre Autres

Encadrement psycho-social et habitations protégées pour adultes en difficultés psychologiques  
Rue Bonaventure 28 - Tél. : 02/478.93.62

### **Les Femmes prévoyantes socialistes**

Insertion sociale et professionnelle

Rue Van Bortonne 105 - Tél. : 02/515.04.01 - 0473/80.20.03

### **Le Centre de Vie**

Centre de jour pour personnes handicapées mentales

Avenue J.-J. Crocq 8 - Tél. : 02/479.98.50

### **Ecole Joie de Vivre**

Ecole secondaire d'enseignement spécial

Avenue J.-J. Crocq 10 - Tél. : 02/428.24.97

### **Ecole communale Champ des Tournesols**

Enseignement primaire spécialisé de type 8

Rue Henri Van Bortonne 12 - Tél. : 02/426.49.17

### **L'asbl SAHAM**

L'asbl SAHAM est un service d'accompagnement pour adultes, en difficulté dans leur recherche d'autonomie (aide à la recherche d'un logement, d'un travail, utilisation des transports, gestion d'un budget, ...). Elle s'adresse aux personnes inscrites au Fond Social des Handicapés, quittant l'enseignement spécial, travaillant en Entreprise de Travail Adapté, ou toute autre personne dont les difficultés mentales et intellectuelles sont reconnues par un organisme public ou font l'objet d'une attestation médicale.

Permanences : les mardis et jeudis de 9h à 13h, le mercredi de 14h à 18h (Possibilité de rendez-vous en soirée).

Rue Gillebertus 25 - Tél. : 02/426.26.19

### **Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**

Toute personne ayant une plainte en rapport avec un des critères de discrimination repris ci-dessous peut s'adresser au Centre pour l'égalité des chances : l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, les convictions religieuses ou philosophiques, les convictions politiques, la langue, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques physiques ou génétiques, l'origine sociale, la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'origine nationale ou ethnique, l'ascendance.

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/212.30.00 - 0800/12.800 (N° gratuit)

### **L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

L'institut est un service compétent pour coordonner et faire des études en matière de genre et d'égalité des femmes et des hommes, adresser des recommandations aux pouvoirs publics en vue de l'amélioration des lois et réglementations, aider toute personne sollicitant une consultation sur l'étendue de ses droits et obligations, agir en justice dans les litiges auxquels pourrait donner lieu l'application des lois pénales et des autres lois qui ont spécifiquement pour objet la garantie de l'égalité des femmes et des hommes, ...

Rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles - Tél. : 02/233.42.65

Cette brochure a été réalisée par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la commune de Jette, à l'initiative de l'Echevine de l'Egalité des Chances Claire Vandevivere, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.